



**PRÉFET DE REGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE**
Arrêté n° /2015

PRÉFET MARITIME DE L'ATLANTIQUE
Arrêté n° 009/2015

**ARRÊTE INTERPREFECTORAL
PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE GESTION
DU PARC NATUREL MARIN
DU BASSIN d'ARCACHON**

**Le préfet de région Aquitaine
Préfet de la Gironde,**
*Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,*

Et

**Le vice-amiral d'escadre,
Préfet maritime l'atlantique,**
*Commandeur de l'ordre national
de la Légion d'Honneur,*

Vu le code de l'environnement, notamment son article R.334-31 ;

Vu le décret n°2044-588 du 5 juin 2014 portant création du parc naturel marin du bassin d'Arcachon ;

Vu l'arrêté interpréfectoral du 19 janvier 2015 portant nomination au conseil de gestion du parc naturel marin du bassin d'Arcachon ;

ARRÊTENT

Article 1^{er} :

Il est constaté qu'à la date du présent arrêté, le Conseil de Gestion du Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon est composé ainsi qu'il suit :

1°. Au titre des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

- a) le Commandant de la zone maritime Atlantique, ou son représentant ;
- b) le directeur interrégional de la mer Sud Atlantique, ou son représentant ;
- c) le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Aquitaine, ou son représentant ;
- d) le sous-préfet de l'arrondissement d'Arcachon, ou son représentant ;

- e) le directeur départemental des territoires et de la mer de Gironde, ou son représentant ;
- f) le directeur de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, ou son représentant ;
- g) le délégué régional Aquitaine du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, ou son représentant.

2° Au titre des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, sur proposition de leur organe délibérant :

- a) pour la région Aquitaine :
M. Michel DAVERAT, titulaire ; M. Jean-Jacques CORSAN, suppléant.
M. Mathieu BERGÉ, titulaire ; Mme Gisèle LAMARQUE, suppléante.
- b) pour le département de la Gironde :
M. Christian GAUBERT, titulaire ; Mme Pascale GOT, suppléante.
M. Alain RENARD, titulaire ; M. Jacques CHAUVET, suppléant.
- c) pour la commune de Lège-Cap-Ferret :
M. Philippe DE GONNEVILLE, titulaire ; Mme Catherine GUILLERM, suppléante.
- d) pour la commune d'Arès :
M. Jean-Guy PERRIERE, titulaire ; Mme Dominique PALLET, suppléante.
- e) pour la commune d'Andernos-les-Bains :
M. Jean-Yves ROSAZZA, titulaire ; M. Eric COIGNAT, suppléant.
- f) pour la commune de Lanton :
Mme Marie LARRUE, titulaire ; M. Daniel SUIRE, suppléant.
- g) pour la commune d'Audenge :
Mme Nathalie LE YONDRE, titulaire ; Mme Adeline PLEGUE, suppléante.
- h) pour la commune de Biganos :
M. Bruno LAFON, titulaire ; M. Alain BALLEREAU, suppléant.
- i) pour la commune du Teich :
M. François DELUGA, titulaire ; M. Cyril SOCOLOVERT, suppléant.
- j) pour la commune de Gujan-Mestras :
Mme Marie-Hélène DES ESGAULX, titulaire ; Mme Elisabeth REZER-SANDILLON, suppléante.
- k) pour la commune de La Teste-de-Buch :
M. Jean-Jacques EROLES, titulaire ; M. Jean-Bernard BIEHLER, suppléant.
- l) pour la commune d'Arcachon :
M. Yves FOULON, titulaire ; M. Bernard LUMMEAUX, suppléant.

m) pour le syndicat intercommunal du bassin d'Arcachon (SIBA) :

M. Michel SAMMARCELLI, titulaire ; M. Xavier PARIS, suppléant.

n) pour le syndicat mixte pour la révision et le suivi du schéma de cohérence territoriale du bassin d'Arcachon-Val de Leyre (SYBARVAL) :

M. Dominique DUCASSE, titulaire ; M. Jean-Marie DUCAMIN, suppléant.

3°. Au titre du représentant du Parc naturel régional des Landes de Gascogne :

M. Vincent NUCHY, titulaire ; M. Cédric PAIN, suppléant.

4°. Au titre du représentant de l'organisme de gestion d'une aire marine protégée contiguë, choisi parmi les organismes gestionnaires des réserves naturelles nationales du banc d'Arguin et des prés salés d'Arès-Lège :

M. Christian SALABERT, titulaire ; M. Sylvain BRUN, suppléant.

5°. Au titre des représentants des organisations représentatives des professionnels :

a) Pour le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins d'Aquitaine :

Mme Jacqueline RABIC; titulaire ; Mme Céline LAFFITTE, suppléante.

b) Pour le comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde :

M. Jean-Michel LABROUSSE, titulaire ; Mme Délia FAGNIOT, suppléante.

M. David LAMOUREOUS, titulaire ; M. David-Franck ROUSSET, suppléant.

M. Olivier ARGELAS, titulaire ; M. Jean-Luc CHAUCHET, suppléant.

c) Pour l'organisation de producteurs Pêcheurs d'Aquitaine :

M. Pascal CHABRERIE, titulaire ; M. Vincent BODIN, suppléant.

d) Pour le comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine :

M. Olivier LABAN, titulaire ; Mme Aurélie LECANU, suppléante.

M. Benoît BIDONDO, titulaire ; Mme Angelika HERMANN, suppléante.

M. Laurent BIDART, titulaire ; Mme Chloé SAVARIN, suppléante.

M. Thierry LAFON, titulaire ; Mme Florence VIVIER, suppléante.

e) Pour les industries nautiques :

M. Alexis BONNIN, titulaire ; M. Frédéric MORA, suppléant.

Mme Sandra CLAEYS, titulaire ; M. Emmanuel MARTIN, suppléant.

f) Pour les professionnels du transport de passagers exerçant sur le bassin d'Arcachon :

M. Michel NOLIBÉ, titulaire ; M. Jean-Marc BEAUGENDRE, suppléant.

g) Pour les ports du bassin :

M. Alain GAUTIER, titulaire ; Mme Catherine COUTEAUX, suppléante.

h) Pour la chambre de commerce et d'industrie de Gironde, au titre des activités touristiques :

M. Philippe DUMAND, titulaire ; M. Pascal DE LA BARRIERE, suppléant.

i) Le directeur de la chambre d'agriculture de la Gironde, ou son représentant.

6°. Au titre des représentants d'organisations locales d'usagers de loisirs en mer :

a) Pour la pêche récréative :

Mme Viviane LARROSE, titulaire ; M. Bruno MEYRAT, suppléant.

b) Pour la chasse maritime :

M. Daniel BOUQUEY, titulaire ; M. Christian MINVILLE, suppléant.

c) Pour les sports de glisse :

M. Fabien FOUCAULT, titulaire ; M. Jean BARBARY, suppléant.

d) Pour la pratique de la voile :

M. Claude TERMINARIAS, titulaire ; M. Pierre-Marie DECOUDRAS, suppléant.

e) Pour la plaisance motonautique :

Madame Mireille DENECHAUD, titulaire ; M. Claude MULCEY, suppléant.

f) Pour le comité départemental de la Gironde de la fédération d'études et de sports sous-marins :

Mme Christine BERTRAND, titulaire ; M. Jean-Louis BECK, suppléant.

7°. Au titre des représentants d'associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel

a) Pour la SEPANSO, association locale de protection des milieux marins désignée par la fédération française des sociétés de protection de la nature « France Nature Environnement » :

M. Claude BONNET, titulaire ; M. Jean-Marie FROIDEFOND, suppléant.

b) Pour les associations locales de protections du milieu marin, respectivement :

Pour la Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon,

M. Jacques STORELLI, titulaire ; Mme Hélène RICQUIER, suppléante.

Pour Bassin Arcachon Ecologie,

Mme Françoise BRANGER, titulaire ; M. Jean-Paul DAGNÉLIE, suppléant.

Pour l'Association pour le Développement Durable du Bassin d'Arcachon,

M. Jean-François ACOT-MIRANDE, titulaire ; Mme Chantal SIGRIST, suppléante.

c) Pour Captermer, association locale compétente en matière d'éducation à l'environnement :

M. Jean MAZODIER, titulaire ; M. Franck JOUANDOUDET, suppléant.

d) Pour la Société d'Histoire et d'Archéologie d'Arcachon, association locale de valorisation du patrimoine culturel lié à la mer :

Mme Armelle BONIN-KERDON, titulaire ; Mme Madeleine DESSALES, suppléante.

8°. Au titre des personnalités qualifiées

a) Dans le domaine de l'avifaune et des habitats marins et littoraux :

M. Claude FEIGNÉ, parc ornithologique du Teich

b) Dans le domaine scientifique :

Mme Isabelle AUBY, Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer au titre de l'hydrosédimentologie ; M. Aldo SOTTOLICHIO, université de Bordeaux

c) Au titre de la formation maritime :

M. Stéphane LARQUEY, lycée professionnel maritime de Ciboure.

Article 2 :

Le préfet de la Gironde, préfet de la Région Aquitaine, le préfet maritime de l'Atlantique, et le directeur de l'Agence des aires marines protégées sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la Gironde, et de l'Agence des aires marines protégées.

A Bordeaux, le - 5 FEV. 2015

A Brest, le - 5 FEV. 2015

Le Préfet de la Gironde



Michel Delpuech

Le Préfet maritime de l'Atlantique



Emmanuel de Oliveira